

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 FEVRIER 2014 COMPTE-RENDU

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Madeleine VEILLAS, Marie-France COUDOUR, Emmanuelle BARLERIN, Bernard MEIER, Jean-Yves FARJON, Daniel CHALOT, Nicolas OSSEDAT, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Gérard REBOULET, Jean-Yves MOISSONNIER, Cyril EPINAT

ABSENT : Aucun

ORDURES MENAGERES

En introduction de la séance et suite à la distribution du compte rendu du conseil de communauté de janvier, le Maire rappelle la position des élus de Saint Just qui s'étaient prononcés contre l'augmentation proposée en CCPU. La majorité des élus communautaires n'a pas cependant pas suivi cette position.

P. Poncet indique avoir adressé un courrier à la CCPU mettant en avant les résultats avantageux obtenus lors de la récente consultation des prestataires, ce résultat plaçant là encore pour une non augmentation. (cf compte rendu du CM de janvier)

CAMPING « LE VERDILLÉ » : SAISON 2014

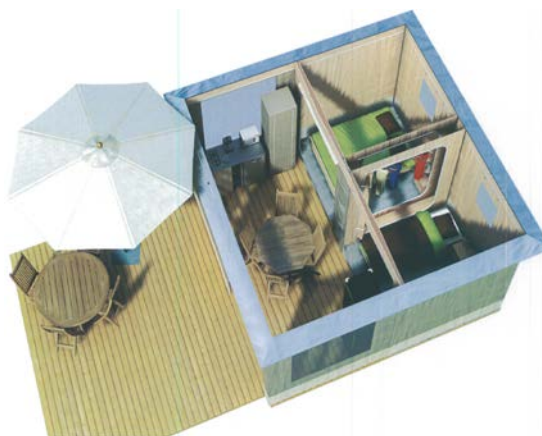
Le camping ouvrira le 1^{er} mai et fermera fin Août ou au plus tard mi-septembre.

HEBERGEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition de deux bungalows toilés pour 4 à 5 personnes à implanter dernière quinzaine d'avril. Ils seront totalement équipés (salon de jardin, parasol, réchaud à gaz, meuble et étagère de rangement, réfrigérateur/congélateur, micro-onde, cafetière électrique, kit vaisselle complet, batterie de cuisine, kit nettoyage, séchoir à linge, kit couchage avec sommiers, matelas, alèses, oreillers, couettes, chevets,...)

De marque TRIGANO, ils ont été négociés à 11.620 € HT les 2 bungalows (au lieu de 13.412 € HT). Inscrits en section d'Investissement du budget communal 2014, ils feront l'objet d'une récupération du FCTVA en 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional qui possède la compétence Tourisme.



PUBLICITÉ

La publicité est faite par l'assistant à maîtrise d'ouvrage SOMIVAL sur des sites de référencement nationaux et européens.

Puisque le site dédié au camping n'existe plus depuis le départ du gérant, la commune a confié à Monsieur Andrew WALE, webmaster résidant à Saint Just-en-Chevalet l'élaboration d'un « mini-site » permettant, entre autres, aux internautes de prendre connaissance du lieu, de son environnement, des hébergements et du planning de réservation de ces derniers. Il leur sera possible de compléter un formulaire de réservation qui arrivera directement sur la boîte mail créée et dédiée au camping : camping.le.verdille@gmail.com. Un blog sera aussi mis en place.

Décision prise à l'unanimité

CHALET

Le chalet dit « du gardien » est disponible du fait de la reprise de la gestion du camping en régie directe par la commune pendant deux saisons (la partie « accueil » pourrait cependant être utilisée par le salarié en charge du snack et du camping).

Il est jugé peu pertinent de laisser cette habitation inoccupée pendant deux ans, sachant qu'il s'agit d'une perte nette pour la commune qui percevait auparavant le loyer de Mme et M. ALLUT. De plus une proposition de location a été formulée. A l'unanimité, le conseil décide de donner une suite favorable à cette proposition et fixe le loyer à 450 euros par mois. Un bail à titre précaire d'un an renouvelable une fois sera signé. Sur le bail sera signalé un environnement pouvant provoquer quelques gênes liés à la toute proximité de la piscine (bruit, forte fréquentation des abords du chalet sur une de ses face...)

USAGERS DU CAMPING

La responsable disposera d'un téléphone portable pour être joignable directement (abonnement mensuel : 19 €). Il lui est également réservé un ordinateur portable (consultation des mails, confirmation et gestion des réservations,...)

Le règlement des séjours pourra s'effectuer par chèques-vacances. Le conseil municipal à l'unanimité, autorise donc le maire à signer la convention à intervenir avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

La WIFI est à l'étude avec notre opérateur ORANGE.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir aux tarifs indiqués au tableau ci-dessous afin de les voter avec ou sans modification, lors de la prochaine séance du conseil du 14 mars 2014.

La tarification de la première partie est identique à celle qu'avait mise en place le précédent gérant. Concernant les bungalows toilés, les tarifs indiqués correspondent à ceux pratiqués sur le site « Flowers Camping » dans des régions « comparables » (départements 43, 03, 49, 37, 79) où il est constaté qu'une nuitée en bungalow toilé varie de 40 à 70 € pour 4/5 personnes selon la saison...).

TARIF PAR NUITÉE	MOYENNE SAISON 01/05 - 04/07 après le 01/09	SAISON 05/07 - 31/08
Forfait deux personnes avec ou sans voiture : emplacement	8,50	9,50
Forfait une personne avec ou sans voiture : emplacement	6,50	7,50
Forfait deux personnes camping-car : emplacement + électricité + vidange	13,00	16,00
Forfait passage camping-car : vidange + mise en eau	5,00	
Forfait journée deux personnes	6,50	7,50
Forfait journée une personne	5,50	6,00
Adulte supplémentaire	4,00	
Enfant de 8 à 12 ans	3,00	
Enfant de 2 à 7 ans	2,50	
Enfant de moins de 2 ans	Gratuit	
Véhicule ou installation supplémentaire Caravane double essieu	4,00	
Animal tenu en laisse	2,50	
Electricité	3,50	
Garage mort	4,50	5,50
Taxe de séjour adulte	0,20	
Taxe de séjour moins de 13 ans	Gratuit	
Jeton machine à laver	6,00	
Partie de mini-golf : enfant	2,00	
Partie de mini-golf : adulte	2,50	
BUNGALOW TOILÉ		
	Week-end	Semaine
Mai	70,00	180,00
01/06-04/07	110,00	250,00
05/07-10/08	140,00	380,00
11/08-31/08	110,00	250,00
Après le 01/09	70,00	180,00

PROMOTION : 2^{ème} semaine : -30 % ; 3^{ème} semaine : -50 %.

ENVELOPPES CANTONALES

ACQUISITION	FOURNISSEUR	ESTIMATION HT
Restauration 3 registres Etat Civil	KOSSMANN	1.002,02
Informatique - Ordinateur portable pour le régisseur du camping ; - Disque dur pour le secrétariat (intervention sur site comprise)	NUMERIBANK Monsieur LEVIGNE St Romain d'Urfé	607,09 1.008,84
Réserve incendie nouvel EHPAD (citerne)	LABARONNE CITAF	8.800,00
Agencement du snack de la piscine (vitrine et table réfrigérées, table inox, four à pizza, machine à café, friteuse, gaufrier, crêpière, machine à hot-dog...)	METRO	5.128,00
	TOTAL	16.545,95

A l'unanimité, le conseil municipal valide les acquisitions ci-dessus, qui feront l'objet d'une demande d'aide au Conseil Général au titre des enveloppes cantonales 2014, et souhaite, sur proposition de Madame RICHARD, que soit intégrée au tableau ci-dessus, la mise en place de deux tables en bois avec bancs près de l'aire de jeux à proximité du camping. Un devis sera demandé à l'entreprise GOUTORBE du Noyer.

Nota : Madame BURELIER nous informe que le Conseil Général ne peut donner suite à la demande de subvention concernant l'acquisition du camion et de la benne en 2013 (il n'y a pas de ligne budgétaire « engins porteurs »).

Une demande d'aide est à nouveau effectuée auprès du Conseil Général, au titre de l'exercice 2014, pour l'achat du tracteur (14.900 € HT) et de l'étrave (9.700 € HT).

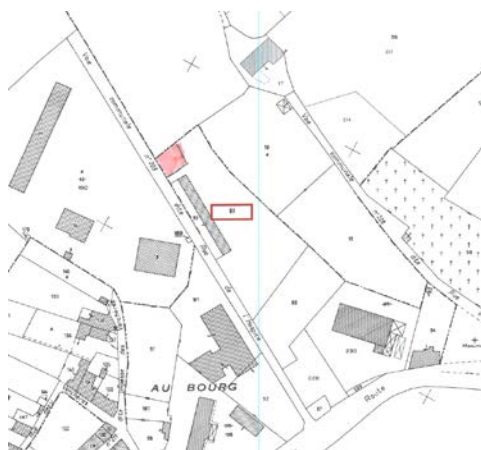
DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES

A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable aux demandes reçues, émanant d'organismes extérieurs.

RESERVE INCENDIE DU QUARTIER DIT « DES HLM »

Suite aux implantations des nouveaux équipements et biens qui ont vu le jour ces dernières années et ceux qui sont en projet (EHPAD, logements, maison de santé, maison des services), il convient d'implanter une réserve de défense incendie. Pour ce faire, et conformément aux dispositions arrêtées entre la Mairie et les services du SDIS, une partie d'environ 500 m² de la parcelle cadastrée section AC n° 89, rue René Cassin (au-dessus des garages) est ciblée. Ladite parcelle appartient à Monsieur Jean Léon CHARRET qui après rencontre avec le Maire, n'émet pas d'objection quant à sa cession à la commune. A l'unanimité, les membres du conseil municipal adopte le principe d'acquisition d'une surface d'environ 500 m² à Monsieur CHARRET, au prix de 15 € le m².

Les contacts nécessaires à la finalisation de cette transaction seront pris auprès du géomètre et du notaire.



ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 MARS

Une organisation sollicitant l'ensemble des élus est mise en place.

Obligation faite aux électeurs de se munir d'une pièce d'identité pour voter. 2 panneaux seront mis en place aux emplacements habituels.

Nouvelles dispositions : Le panachage n'est plus permis

Obligation faite aux électeurs de se munir d'une pièce d'identité pour voter.

Des panneaux à la disposition des listes seront mis en place aux emplacements habituels.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- Les Salles : Trail en Haut-Forez : organisation de plusieurs parcours de courses à pied le dimanche 22/06/14. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de l'association d'achat d'un encart publicitaire dans ses flyers et d'une banderole promouvant le camping de Saint Just pour un coût de 50 €.

- Chantier du nouvel EHPAD : Pascal PONCET fait un compte rendu de l'avancement du chantier.

- Ex-boucherie PRAT : la proposition d'acquisition de l'immeuble par la commune au prix de 15.000 € a fait l'objet d'une ordonnance à Monsieur PRAT par l'étude BERTHELOT (liquidateur). Sans objection, la commune demande à Maître NION de prendre contact avec le liquidateur pour finaliser la transaction.

Nota : Pascal PONCET remet, à la fin du conseil municipal, la médaille d'argent à Suzanne RICHARD pour ses années passées au service de la commune.